



Décision relative à une demande de changement de dénomination d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de changement du nom commercial du produit phytopharmaceutique **SOSKYA 250***

<i>de la société</i>	SAGA SAS
<i>enregistrée sous le</i>	<i>n° 2025-1402</i>

Le changement de dénomination du produit référencé ci-après **est accordé** en France.



Informations générales sur le produit

Nom du produit	
	Nouvelle dénomination SOSKYA 250
	Ancienne dénomination KYOSK 250
Type de produit	Permis de commerce parallèle
Titulaire	SAGA SAS Zone Industrielle Saint Lazare Allée Saint Lazare 02430 GAUCHY France
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	250 g/L - azoxystrobine
Numéro d'intrant	218-2025.01
Numéro de permis	2250316
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 04/07/2025

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:
BenJtrand BATAUD
33BC435FF8C6444...